



Acteur reconnu de l'habitat depuis plus de 50 ans, SOMFY agit pour réduire de 50% ses émissions de carbone d'ici 2030 et aide ainsi ses clients et partenaires dans leurs démarches environnementales.

Nos actions pour réduire notre bilan carbone :

PROPOSER DES PRODUITS ÉCO-CONÇUS*, AYANT UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT TOUT AU LONG DE LEUR CYCLE DE VIE

PROPOSER DES SOLUTIONS QUI AMÉLIORENT L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LIMITENT AINSI LES ÉMISSIONS DE CO₂.

[1]. Démarche d'éco-conception Somfy, identifiée par le label ACT FOR GREEN qui vise à réduire l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la fin de vie, en plaçant les exigences au-dessus des réglementations en vigueur.



— Référence produit



> Produit de référence

VECTRAN 50/12 CSI RTS

Réf. **992170F**

> Unité fonctionnelle

Assurer le mouvement de la fermeture en effectuant 14 000 cycles de fonctionnement, sur une durée de vie de 15 ans, avec un couple de 20 Nm sur une course de 2 mètres, correspondant à 13 tours d'enroulement par demi-cycle avec un diamètre de tube de 50 mm.

> Références concernées

HELIOS 30/17 CSI RTS	5105017B	HELIOS 30/17 CSI RTS	992190F
JET 10/17 CSI RTS	992198F	JET 10/17 CSI RTS	992177F
METEOR 20/17 CSI RTS	992191F	VECTRAN 50/12 CSI RTS	992170F

– Matériaux et substances

Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour s'assurer que les matériaux utilisés dans la composition du produit ne contiennent aucune substance interdite par la législation en vigueur au moment de la commercialisation.

Plastiques		Métaux		Autres	
	%		%		%
PA66	3,2	Acier	49,5	Glass fiber	2,8
PVC	3,1	Zamak	13,9	Polyphenylene sulfide	0,1
Polystyrene	1,6	Cuivre	7,5	Autres	0,2
POM	1,1	Etain	1,1	Total	3,1
PC	1,1	Aluminium	0,5		
Autres	1,7	Autres	1,1	Emballage	
Total	11,7	Total	73,6	Carton	7,2
				Papier	4,4
				Total	11,6
Masse totale du flux de référence : 3860g					
Estimation du contenu recyclable : 74%					

> Substances chimiques

Les produits couverts par ce PEP respectent le règlement REACH ainsi que la directive ROHS : 2011/65/EU, 2015/863, 2017/2102.



— Fabrication

Les produits couverts par ce PEP sont fabriqués sur un site ayant une démarche de réduction de ses impacts environnementaux.

> **Modèle énergétique**

Mix énergétique polonais



— Distribution

> Les notices sont en papier 100% fibres recyclées et le carton de l'emballage final contient au moins 50% de fibres recyclées. Ce scénario est considéré pour chaque envoi de produit Act for Green dans le monde.

L'emballage est continuellement amélioré pour en réduire la quantité et favoriser l'emploi de matières renouvelables, recyclées et recyclables.



— Installation

> **Éléments d'installation**

Aucun élément prévu à cette phase.

> **Procédures d'installation**

Aucune procédure d'installation.

> **Modèle énergétique**

Non applicable



— Utilisation

Pour le scénario d'utilisation retenu, le produit développe une puissance de 240 W en mode actif pendant 0.433 % du temps, et 0,354W pendant le reste du temps de son cycle de vie.

> **Modèle énergétique pour la phase d'utilisation** : Mix énergétique français.

> **Maintenance et consommables** : Aucun



— Fin de vie

> **Conditions de transport types**

Compte tenu de la difficulté d'établir une moyenne internationale sur le recyclage des DEEE dans le monde, nous choisissons le scénario pénalisant suivant :

- 200 km de transport.
- Un prétraitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, y compris le démantèlement et le tri des matériaux.
- L'incinération des déchets d'équipements électriques et électroniques.

— Impacts environnementaux

L'évaluation de l'impact environnemental couvre les étapes suivantes du cycle de vie : fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie. Tous les calculs ont été réalisés à l'aide du logiciel EIME© v5.9.3 et de CODDE 2022-01.

Indicateurs	Unité	Global	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie
Acidification des sols et de l'eau	Kg eq. SO ₂	1,07E-01	6,77E-02	4,29E-03	1,43E-04	3,45E-02	6,87E-04
Appauvrissement des ressources abiotiques – éléments	Kg eq. Antimoine	1,81E-03	1,80E-03	3,82E-08	1,84E-09	1,14E-05	7,08E-09
Appauvrissement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	MJ	4,40E+02	2,52E+02	1,34E+01	2,96E-01	1,73E+02	1,52E+00
Pollution de l'air	m ³	5,48E+03	4,36E+03	3,92E+01	6,65E+00	1,06E+03	1,77E+01
Eutrophisation de l'eau	kg eq. PO ₄	2,25E-02	1,27E-02	9,86E-04	9,07E-04	6,53E-03	1,38E-03
Réchauffement climatique	kg eq. CO ₂	3,90E+01	2,45E+01	9,55E-01	5,53E-01	1,18E+01	1,23E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg eq. CFC-11	1,99E-06	1,82E-06	1,93E-09	1,68E-09	1,63E-07	4,46E-09
Formation d'ozone photochimique	kg eq. ethylene	9,10E-03	6,67E-03	3,05E-04	1,31E-04	1,94E-03	4,91E-05
Pollution de l'eau	m ³	2,56E+03	1,98E+03	1,57E+02	2,34E+01	3,60E+02	4,46E+01
Total énergie primaire utilisée	MJ	3,12E+03	5,40E+02	1,35E+01	3,49E-01	2,56E+03	1,74E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable	MJ	2,29E+02	1,20E+01	1,80E-02	7,78E-03	2,17E+02	1,94E-02
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable	MJ	2,89E+03	5,28E+02	1,35E+01	3,42E-01	2,35E+03	1,72E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première	MJ	2,28E+02	1,11E+01	1,80E-02	7,78E-03	2,17E+02	1,94E-02
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable comme matières premières	MJ	8,37E-01	8,37E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première	MJ	2,88E+03	5,14E+02	1,35E+01	3,42E-01	2,35E+03	1,72E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable comme matières premières	MJ	1,40E+01	1,40E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de matière première recyclée	kg	1,21E+00	1,21E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Volume net d'eau douce	m ³	2,43E+00	1,93E+00	8,55E-05	6,78E-05	4,97E-01	4,76E-04
Déchets dangereux éliminés	kg	3,84E+01	3,75E+01	0,00E+00	4,18E-04	1,82E-01	7,22E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg	1,14E+01	7,01E+00	3,39E-02	5,44E-01	1,17E+00	2,60E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg	2,94E-03	2,39E-03	2,42E-05	9,49E-06	4,93E-04	2,46E-05
Composants destinés à réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	3,09E-02	3,09E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la valorisation énergétique	kg	9,98E-09	9,98E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie exportée	MJ	1,96E-01	9,42E-02	0,00E+00	1,01E-01	0,00E+00	0,00E+00

> Voici le détail des impacts du module B.

Indicateurs	Unité	Phase d'utilisation	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7
Acidification des sols et de l'eau	kg SO2 eq	3,45E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,45E-02	0,00E+00
Appauvrissement des ressources abiotiques - éléments	Kg eq. Antimoine	1,14E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,14E-05	0,00E+00
Appauvrissement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	MJ	1,73E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,73E+02	0,00E+00
Pollution de l'air	m ³	1,06E+03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,06E+03	0,00E+00
Eutrophisation de l'eau	kg PO4-- eq	6,53E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,53E-03	0,00E+00
Réchauffement climatique	kg CO2 eq.	1,18E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,18E+01	0,00E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC-11 eq.	1,63E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,63E-07	0,00E+00
Formation d'ozone photochimique	kg ethylene eq.	1,94E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-03	0,00E+00
Pollution de l'eau	m ³	3,60E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,60E+02	0,00E+00
Total énergie primaire utilisée	MJ	2,56E+03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,56E+03	0,00E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable	MJ	2,17E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,17E+02	0,00E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable	MJ	2,35E+03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,35E+03	0,00E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première	MJ	2,17E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,17E+02	0,00E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable comme matières premières	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première	MJ	2,35E+03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,35E+03	0,00E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable comme matières premières	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de matière première recyclée	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Volume net d'eau douce	m ³	4,97E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,97E-01	0,00E+00
Déchets dangereux éliminés	kg	1,82E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,82E-01	0,00E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg	1,17E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,17E+00	0,00E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg	4,93E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,93E-04	0,00E+00
Composants destinés à réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la valorisation énergétique	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie exportée	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Profil environnemental produit

Moteur radio pour volets roulants LT50 CSI RTS



> Ces impacts environnementaux sont uniquement applicables au produit de référence mentionné en page 1.

> Règles d'extrapolation

Pour chaque étape du cycle de vie, afin de retrouver les impacts de chacune des références disponibles en page 1, il faut multiplier les impacts du produit de référence par les coefficients indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie	Exemple phase d'utilisation Indicateur Réchauffement climatique (kg eq, CO2)
HELIOS 30/17 CSI RTS	1	1	1	0,79	1	9,27E+00
JET 10/17 CSI RTS	1	1	1	0,52	1	6,13E+00
METEOR 20/17 CSI RTS	1	1	1	0,61	1	7,18E+00
HELIOS 30/17 CSI RTS	1	1	1	0,79	1	9,27E+00
VECTRAN 50/12 CSI RTS	1	1	1	1,00	1	1,18E+01

N° d'enregistrement : SOMF-00090-V01.01-FR	Règles de rédaction : PCR-ed3-FR-2015 04 02 Complété par : PSR-0006-ed1.1-EN-2015 10 16
N° d'habilitation du vérificateur : VH18	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 08-2022	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2006 Interne <input type="checkbox"/> Externe <input checked="" type="checkbox"/> Bureau Veritas LCIE	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)	
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1: 2016	
Les éléments du présent PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme.	
Document conforme à la norme ISO 14025:2006 « Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III »	
Interlocuteur Somfy : Pierre HOGUET, Ingénieur en Ecoconception, pierre.hoguet@somfy.com	

